

ANNEXE :

Éléments spécifiques à la mineure santé de licence avec option accès santé

Les objectifs de l'option Santé :

- Objectifs : L'enseignement proposé dans l'option Santé a pour objectif l'acquisition des connaissances indispensables à la poursuite du cursus dans une année de licence 2 des formations de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Masso-kinésithérapie et Maïeutique.
- Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : La validation de l'option Santé est le prérequis indispensable permettant à l'étudiant de poursuivre les épreuves d'entrée en 2^{ème} année des formations en Santé : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Masso-kinésithérapie et Maïeutique.
- Compétences acquises à l'issue de la formation : Les enseignements mis en place doivent permettre d'acquérir les connaissances nécessaires au suivi des différentes filières des études de Santé.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Ces modalités sont décrites dans le référentiel commun des études.

Abandon de la Mineure santé : Tout étudiant peut renoncer à l'inscription à la Mineure Santé, dans les délais fixés par l'UFR des Sciences de Santé, au plus tard le 30 septembre de l'année universitaire.

Au-delà, tout étudiant pourra demander une réorientation selon les modalités qui lui seront communiquées.

Organisation et descriptif des études :

L'option Santé est composée de 2 modules d'enseignement parmi 3 déterminés selon la licence suivie :

- Module sciences et Vie
- Module SHS (Sciences humaines et Sociales)
- Module Santé

Le choix de ces modules dépend de la licence principale suivie : le module SHS est réservée aux étudiants de Sciences de la Vie et de la Terre (voir tableau ci-dessous)

LAS d'origine	Sciences vie (5 ECTS)	SHS (5 ECTS)	Santé (5 ECTS)
SVTE		*	*
STAPS	*		*
STS	*		*
Psychologie	*		*
Philosophie	*		*
Droit	*		*
Langues/communication	*		*

■ **Modalités d'enseignement :**

Tous les enseignements des modules Sciences et Vie, SHS et Santé sont organisés en e-learning, soit sous forme de capsules vidéo, soit sous forme de présentations powerpoint commentées, soit sous forme de documents écrits (selon l'organisation fixée par les responsables de modules). Les supports sont mis à disposition sur la plateforme dédiée de l'université.

Selon les modules, des séances d'enseignements dirigés pourront aussi être proposées.

■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

Module Sciences et vie

SEMESTRE 1

UE	Discipline	CM(1)	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽²⁾ Session 1	Type éval ⁽²⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences et vie	Chimie	5				0,4	CT écrit (QCM)	CT écrit (QCM)	1		1
	Biochimie	20				1.6					
	Biophysique	15				1,3					
	Biologie cellulaire- histologie	20				1.7					
TOTAL UE		60				5					1

(1) TP : Temps de travail personnel découlant de la pédagogie en e-learning , CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Module SHS

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM(1)	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽²⁾	Type éval ⁽²⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
							Session 1	Session 2			
Sciences Humaines et sociales	Psychologie	20h				1.7	CT écrit (QCM)	CT écrit (QCM)	1		1
	Philosophie	10h				0.8					
	Droit	15h				1.2					
	Relation soignant-soigné	15h				1.3					
TOTAL UE		60h				5					1

(1) TP : Temps de travail personnel découlant de la pédagogie en e-learning, CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Module Santé

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP ⁽¹⁾	Total	ECTS	Type éval ⁽²⁾	Type éval ⁽²⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
							Session 1	Session 2			
Santé	Appareils et systèmes	25h				2	CT écrit (QCM)	CT écrit (QCM)	1		1
	Santé et systèmes de santé	10h				0.8					
	Médicaments et autres produits de santé	15h				1.2					
	Méthodologie de la recherche-biostatistiques	5h				0.4					
	Fécondation-embryologie	5h				0.4					
	Forum des métiers					0.2					
TOTAL UE		60h				5					1

(1) TP : Temps de travail personnel découlant de la pédagogie en e-learning

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances est organisé par l'UFR des Sciences de Santé à la fin de chaque semestre d'enseignement.

Il consiste en une épreuve écrite par module d'enseignement.

Les épreuves peuvent combiner Questions à Réponse Unique (QRU), des Questions à réponses multiples (QRM), et potentiellement des Questions à Réponse Ouverte Courte (QROC).

Les épreuves des modules Sciences et Vie et SHS du premier semestre se déroulent en Janvier de l'année universitaire et l'épreuve du module Santé en Mai.

■ **Règles de validation :**

Elles sont décrites dans le référentiel commun des études

■ **Procédure d'admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie, de maïeutique et de masso-kinésithérapie**

Les candidats déposent un dossier de candidature dans les filières de Santé (2 vœux) avant la date indiquée ultérieurement par la scolarité. Ce dossier devra comporter :

- une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université au cours de la même année universitaire.

Le bureau de la scolarité PASS/LAS se prononcera sur la recevabilité de ces candidatures en vérifiant que le parcours de formation antérieur dans lequel l'étudiant est inscrit et le nombre d'inscriptions précédentes dans les formations , répond aux conditions prévues aux articles R. 631-1 et R. 631-1-1 du code de l'éducation, fait partie des parcours désignés par l'université et que les crédits ECTS mentionnés à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation pourront être validés au plus tard à la date d'entrée en formation en cas d'admission.

Voir processus de sélection PASS/LAS 2022-23